

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA : EL TARF**  
**DAIRA : BEN M'HIDI**  
**COMMUNE : BEN M'HIDI**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
**NIF :098436039001036**

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 46 ET 53 DU LOI N° 23/12 DU 05/08/2023 FIXANT LES RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS , ET LES ARTICLES 65 ET 78 DU DECRET PRESIDENTIEL 15/247 DU 16/09/2015 PORTANT REGLEMENT DU MARCHÉ PUBLIC , ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUITE A LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS DU 28/01/2026 ET L'EVALUATION DES OFFRES DU 29/01/2026 CONCERNANT L'AVIS AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC DES EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N° : 07/2026 CONCERNANT :

**1- Réalisation Réseau D'assainissement à l'entrée de Sidi kassi au Sud de la route nationale numéro 44 .**

Publie au Journal ELECTRONIQUE ANNDZ-ANEP le 21/01/2026 et dans le journal EL SARIH à la date 27/01/2026 , et dans le journal LE REDACTEUR à la date 29/01/2026 .

Le P/A.P.C de la commune de ben m'hidi annonce que l'attribution provisoire et comme suite :

N°	Projet	Entreprise	NIF OU NIS	Note Technique	Montante de d'offre après Vérification	DELAI DE REALISATION	Motif du Choix
01	Réalisation Réseau D'assainissement à l'entrée de Sidi kassi au Sud de la route nationale numéro 44	EURL KHADRAOU I KHEMIS E T H B.P.F Gérant	000036181124850	55 points	14.192.356.50 DA	06 MOIS	Qualifié Techniquement Et une offre financière unique

Etablie en application de l'article 56 du loi n° 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 Portant règlement du marché public et délégation de service public tout fournisseur contestant ce choix peut introduire un recours apurée de comite de marche publique de la commune dans un délai de dix jours (10) a compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux .

**BEN M'HIDI LE : 29 JANVIER 2026**  
**Le P/A.P.C**